

# Conseil d'école du 10 novembre 2017

(18h00-20h30 - Salle de classe des CM2)

## PRÉSENTS :

Mme	ALEIXANDRE, enseignante CE1
Mme	ALLIGNE, parent élu FCPE
Mme	BIGOT, parent élu FCPE
M.	BREDIER, parent élu FCPE
Mme	DELHOMMEAU, parent élu FCPE
Mme	DIET, enseignante CM1
Mme.	DURAND, conseillère municipale – Loire-les-Marais
Mme	GALLIÉ, enseignante MS
M.	GAUBERT, enseignant CP
Mme	HURTAUD SADAoui, parent élu FCPE
M.	LE BORGNE, Parent élu FCPE
Mme	LE GALL, enseignante GS
Mme	MARTIN, conseillère municipale - Breuil Magné
Mme	MOIGNIER, conseillère municipale – Loire-les-Marais
Mme	NAVAUD, parent élu FCPE
Mme	NOBILI, conseillère municipale - Breuil Magné
M.	PERNIN, directeur
Mme	PLANCHER, parent élu FCPE
Mme	TIENNOT VAUTHIER, enseignante CM2
Mme	USSEL, enseignante CE2
Mme	VOEVODENKO, enseignante PS

Mme LE GALL a été désignée comme secrétaire de séance qui sera chargée de compléter le compte rendu du Conseil d'école préparé par le Directeur.

## **Ordre du jour :**

- ① Présentation des membres du nouveau Conseil d'école – DDEN – rappel du rôle du RASED
- ② Effectif par classe au 10/11/2017 – effectif prévisionnel par classe rentrée 2018 – effectif cantine – effectif garderie – effectif étude du soir – effectif garderie du mercredi après midi
- ③ Résultats des élections
- ④ Rappel du fonctionnement du Conseil d'école (envoi préalable des règles de fonctionnement à tous les membres du Conseil d'école)
- ⑤ Règlement intérieur : lecture, amendements éventuels, vote
- ⑥ Les rythmes scolaires
- ⑦ Exercice incendie et PPMS attentat intrusion
- ⑧ Coopérative scolaire : bilan d'étape au 10/11/2017
- ⑨ Questions diverses :

- a) Travaux
- b) Projets de classe (rappel des projets pour chaque cycle)
- c) Budget FCPE alloué à l'école,
- d) Actions menées à venir au profit de l'école,
- e) Spectacle de Noël.

## 1) Présentation des membres du nouveau Conseil d'école – Rôle du DDEN – Rôle du RASED

1. a - Après un tour de table pour que chacun se présente, Monsieur PERNIN fait part aux membres du Conseil d'école que le poste de D.D.E.N. n'a pas été pourvu pour l'année scolaire 2017-2018 faute de candidat pour la deuxième année consécutive. Le rôle du D.D.E.N. porte sur l'état des locaux, sur le mobilier scolaire, sur l'hygiène et sur la fréquentation scolaire. De plus, la fonction s'étend également à tout ce qui touche à la vie scolaire, à savoir : les centres de loisirs, les transports, les restaurants scolaires, les bibliothèques et la caisse des écoles. Il veille à faciliter les relations entre l'école et la municipalité. Les D.D.E.N. sont désignés sur la base du volontariat tous les quatre ans par l'Inspecteur d'Académie.

1. b Puis, M. PERNIN a expliqué comment était constitué le réseau d'aide pour élève en grande difficulté :

- Un(e) **psychologue scolaire** qui est chargé(e) de l'observation et du suivi psychologique des enfants en liaison étroite sous forme de partenariat avec les maîtres, les parents et les structures d'aides extérieures à l'école (Orthophoniste, CAMPEA, CMPP)
- Un **enseignant** spécialisé en aide pédagogique (**maître E**) qui a pour but d'aider l'élève à consolider ou construire ses apprentissages et à maîtriser ses méthodes de travail : remédiation = au-delà du soutien scolaire classique
- et Un **rééducateur (maître G)** qui a pour objectif de permettre à l'enfant de (re)trouver sa place dans l'environnement scolaire, familial et social.

Toutes les difficultés d'un enfant n'étant pas de la compétence du réseau, il peut servir d'intermédiaire vers d'autres spécialistes : CMPE, CMPP, orthophonistes, orthoptistes, services sociaux et médicaux...

**Rôle** : Le réseau d'aides ne se substitue pas à l'aide apportée par le maître de la classe. Il a pour objectif de favoriser l'adaptation et la réussite de l'enfant à l'école, dès la maternelle. L'équipe effectue un travail d'observation et de prévention à la demande des parents et des enseignants auprès des enfants concernés. En relation avec les familles et les enseignants, si une aide s'avère nécessaire, elle peut être apportée par l'un des membres du réseau : bilans, entretiens, séances de rééducation... Ces différentes interventions ont pour but d'améliorer, selon le cas : l'intégration de l'enfant à l'école, son comportement, son langage, son articulation, son graphisme afin d'éviter à l'enfant un échec scolaire et de lui permettre de rentrer dans les apprentissages.

## 2) Effectifs de rentrée - Prévisions

Cette année, il y a 216 inscrits (au 10/11/2017) contre 218 l'an passé à la même époque. Le nombre d'élèves est conforme aux prévisions.

RENTREE 2016	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
PS	23								23
MS		29							29
GS			28						28
CP				28					28
CE1					26				26
CE2						27			27
CM1							27		27
CM2								28	28
TOTAL	23	29	28	28	26	27	27	28	216

L'année prochaine nous prévoyons 210 élèves (constat au 10 novembre 2017 envoyé à l'Inspection académique).

RENTRÉE 2016	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
PS	22								22
MS		23							23
GS			29						29
CP				28					28
CE1					28				28
CE2						26			26
CM1							27		27
CM2								27	27
TOTAL	22	23	29	28	28	26	27	27	210

Pourcentage d'élèves qui mangent à la cantine (il s'agit d'une moyenne) : 77 %

Pourcentage d'élèves qui fréquentent la garderie du matin (en moyenne) : 15 %

Pourcentage d'élèves qui fréquentent la garderie du soir (en moyenne) : 15 %

Pourcentage d'élèves qui fréquentent l'étude du soir (en moyenne) : 5 %

Nombre d'élèves qui fréquentent la garderie du mercredi après-midi : une douzaine d'élèves en moyenne.

### 3) Résultat des élections

Statistiques : pourcentage de votants aux élections des représentants des Parents d'élèves

ANNÉE	Nombre d'électeurs inscrits	Nombre d'enfants Scolarisés le jour des élections	Nombre de votants	% de votants
2009	299	205	117	<b>39,1</b>
2010	298	207	129	<b>43,3</b>
2011	287	201	130	<b>45,3</b>
2012	297	213	133	<b>44,8</b>
2013	301	207	126	<b>41,6</b>
2014	313	215	122	<b>39</b>
2015	328	210	155	<b>47,25</b>
2016	319	217	127	<b>39,81</b>
2017	331	216	143	<b>43,2</b>

Cette année le taux de participation s'est élevé à **43,2 %** ce qui correspond à un taux plutôt inférieur au taux habituel pour notre école, en progression toutefois par rapport à l'année précédente (en faisant la moyenne des 5 dernières années) et qui est aussi inférieur à la moyenne nationale qui était de **46,68 %** en 2015 (sur 100 % des écoles). Les votes se font principalement par correspondance. Une trentaine de parents se sont déplacés sur le lieu de vote malgré tout.

#### 4) Rappel du fonctionnement du Conseil d'école

Le Directeur rappelle qu'il a envoyé par courriel, aux membres du Conseil d'école, les règles de fonctionnement.

Les compétences du Conseil d'école

- ① Il se réunit au moins une fois par trimestre, soit trois fois par an à raison de 2 heures par Conseil.
- ② Il participe à **l'élaboration du Projet d'école**, il statue sur sa partie pédagogique et l'adopte.
- ③ Il **vote le règlement intérieur de l'école** compte tenu des dispositions du règlement type départemental arrêté par l'Inspecteur d'Académie.
- ④ Il donne son avis et présente des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, notamment sur l'utilisation des moyens alloués à l'école (crédits alloués par la mairie, coopératives scolaires), sur les activités périscolaires, sur la restauration scolaire, sur l'hygiène scolaire et sur la protection des enfants et de leur sécurité dans le cadre scolaire et périscolaire.
- ⑤ Enfin, le Conseil d'école est consulté par M. le Maire sur l'utilisation des locaux de l'école en dehors des heures d'ouverture de l'école.

M. PERNIN a rappelé à nouveau que les enseignants, les représentants des Parents d'élèves titulaires, le Délégué Départemental de l'Éducation Nationale, le Maire (ou son représentant) et l'Inspecteur de l'Éducation Nationale (ou son représentant) sont les seules personnes ayant le droit de vote.

#### 5) Discussion et vote du règlement intérieur

Le Directeur rappelle qu'il a envoyé par courriel, aux membres du conseil d'école, le règlement intérieur de l'année scolaire 2016-2017.

Le règlement intérieur précédent est projeté aux personnes présentes. Chacun des points de l'ancien règlement intérieur a été lu, commenté et soumis à l'assemblée pour conservation (cf. fichier en annexe).

Les modifications :

Article 1 : un ajout concernant l'accès à l'établissement après la fermeture des portes :

*Pour toute prise en charge (orthophonie, orthoptie, rendez-vous médicaux, etc.) en temps scolaire, veuillez passer par la Mairie (horaires d'ouverture de la Mairie : 10h00-12h30 et 13h30-18h00).*

Article 2 : sur la fréquentation scolaire : en cas d'absence, les parents peuvent aussi prévenir l'école par courriel : ajout du courriel de l'école.

*[...] ou en envoyant un courriel à l'école (ce.0171204s@ac-poitiers.fr).*

**Afin de réduire l'impact environnemental de nos impressions papier (pour rappel, la production de papier est très polluante), le règlement intérieur et ses annexes (Charte informatique et Charte sur la laïcité) seront transmis par courriel à l'ensemble des familles. Un bordereau accusé de réception sera glissé dans le cahier de liaison des élèves et devra être signé par les parents.**

## 6) Les rythmes scolaires

Le ministère de l'Éducation nationale a engagé la refondation de l'École de la République en 2012 afin de réduire les inégalités et de favoriser la réussite de tous. La loi du 8 juillet 2013, pour la refondation de l'École, a donné la priorité à l'école primaire. Cela s'est traduit notamment par la mise en place de nouveaux rythmes scolaires pour mieux apprendre. Ainsi sommes-nous passés d'une semaine de 4 jours à une semaine de 4 jours et demi (mercredi matin travaillé).

Les dernières annonces du gouvernement et le décret du 28 juin 2017 du ministère de l'éducation nationale ont ouvert la possibilité pour les maires de décider s'ils vont conserver ou non la réforme des rythmes scolaires à la rentrée prochaine (rentrée 2018, pour notre école).

Ainsi, la communauté éducative de Breuil Magné va-t-elle engager, cette année, une réflexion sur un retour ou pas à la semaine de 4 jours tel qu'annoncé dans le procès-verbal du Conseil d'école du 4 juillet dernier. Cela se traduira par des réunions de travail entre les acteurs concernés tout au long de l'année scolaire.

D'ores et déjà un premier constat peut être fait -celui des enseignants sur le terrain. Il a été largement relayé par les médias : « *Les enfants sont plus fatigués qu'avant et bien moins réceptifs* ». Même constat chez la plupart des chronobiologistes qui rappellent que « *l'idéal des élèves serait d'avoir classe le samedi matin plutôt que le mercredi* ». Cela permettrait aux enfants de faire une vraie pause en milieu de semaine, comme autrefois, et d'avoir une coupure moins marquée le week-end.

Sur l'efficacité pédagogique de la réforme, aucune étude à ce jour ne permet de la mesurer scientifiquement. Pour cela, il aurait fallu faire un état des lieux sur la concentration des enfants avant la mise en place de la réforme.

## 7) Exercice incendie et exercice « attentat intrusion »

- a) Exercice incendie : Réalisé le 29 septembre dernier. L'alarme est bien audible dans toutes les classes. Évacuation réalisée rapidement et dans le calme vers les points de rassemblement.
- b) Exercice « attentat intrusion » : période 2 (en novembre 2017)

Pour ce nouvel exercice à Breuil Magné, le scénario sera identique au précédent :

Scénario : Les élèves sont en classe. Le directeur aperçoit un inconnu qui s'introduit dans la cour en franchissant le portail fermé, une arme à la main. L'enseignant déclenche l'alerte pour, dans ce scénario, une **mise à l'abri**.

Plusieurs enjeux sont visés :

- la réactivité au niveau de l'alerte dès l'intrusion dans la cour,
- la gestion des élèves selon leur situation (dans la classe avec intrusion, dans les autres classes) : protocole de mise en sûreté particulière (à l'intérieur),
- la gestion du stress.

Les enseignants rempliront chacun une fiche qui détaillera ce qui a fonctionné et ce qui a posé problème.

Pour rappel, lors du précédent exercice, l'alarme choisie (corne de brume) n'était pas audible partout dans l'établissement. Deux nouvelles cornes de brume ont donc été achetées et seront testées à l'occasion du prochain exercice.

Solde au 4 septembre 2017 : 14 609,31 euros

Solde au 10 novembre 2017 : 7 542,74 euros

Plusieurs actions ont été menées afin de financer les sorties scolaires/classe de découvertes prévues cette année :

- La participation des familles à la coopérative scolaire a rapporté : 2 296 euros
- La ventes de photographies scolaires a rapporté (bénéfice net) : 626 euros
- La vente des sapins (financement de la classe de découvertes des CM1) devrait rapporter environ 600 euros nets (il s'agit pour l'instant que d'une estimation - le bénéfice net de cette action paraîtra dans le compte rendu du second Conseil d'école)
- La vente des tabliers est toujours en cours. Le bénéfice net de cette action paraîtra dans le compte rendu du second Conseil d'école.

Au niveau des dépenses effectuées :

- Cotisation à l'OCCE (organisme de contrôle des comptes) : 452 euros
- Achat des photographies de classe : 894 euros
- Achat des sapins : la somme n'a pas encore été calculée, report de cette information dans le compte rendu du second Conseil d'école en mars prochain.
- Achat de tapis de sol (matériel de sport) : 713,28 euros
- Règlement de l'hébergement des CP/CE1 (classe de mer qui a eu lieu en juin 2017) : 5 813 euros
- Acompte classe de découvertes CM1 (châteaux de la Loire) : 670 euros
- Dépenses effectuées par les classes à ce jour pour les activités éducatives : 1527,74 euros

## **9) Questions diverses**

### *a) Travaux :*

Les travaux demandés par les enseignants doivent être notifiés sur un cahier dédié : cela permet de garder un historique de ce qui a été fait/demandé. La Mairie ne prendra en compte désormais que les travaux inscrits dans ce cahier.

Cet été, la cour de l'école maternelle a été refaite et 2 nouvelles structures de jeu ont été achetées et montées. De même, des rampes d'accès pour handicapés ont été installées devant les salles de classe de CM1 et de CE2.

### *b) Budget FCPE pour l'école :*

- 10 euros enfant
- 500 euros pour le cadeau de Noël (sorties à la patinoire de Rochefort)
- 400 euros pour la classe transplantée (CM1)
- 890 euros pour l'école
- 800 euros sont déjà prévus pour les éventuelles classes transplantées de l'année prochaine

Actions à venir organisées par les parents d'élèves au profit de l'école :

- 3 décembre : marché de la Saint Nicolas
- 16 mars : repas de la Saint Patrick
- 6 mai : vente de fleurs
- 22 juin : repas de fin d'année qui suivra la fête d'école

c) *Projets de classe (rappel des projets pour chaque cycle/classe) :*

PS :

- Correspondance avec la classe de Petite section d'Aigrefeuille
- Sortie à Chizé en fin d'année (travail sur les animaux de la forêt)
- Ateliers de décloisonnement le mercredi matin

MS :

- Sortie à Chizé en fin d'année (travail sur les animaux de la forêt)
- Sortie au marché de Rochefort (au printemps)
- Sortie à la médiathèque de Rochefort le 28 juin 2018
- Ateliers de décloisonnement le mercredi matin

GS :

- Visite de la caserne des pompiers de Rochefort
- Sorties au Musée Hèbre de Saint Clément
- Sortie à Chizé en fin d'année (travail sur les animaux de la forêt)
- Sortie à la médiathèque de Rochefort le 28 juin 2018
- Sortie à la patinoire de Rochefort en décembre
- Ateliers de décloisonnement le mercredi matin

CP et CE1 :

- 3 séances animées par l'Espace nature de Rochefort : sensibilisation à l'environnement.
- Sortie à l'Espace nature : thèmes : les déchets / le cycle de l'eau
- Piscine une fois par semaine (premier trimestre)
- Sortie au théâtre de la Coupe d'or
- Médiathèque de Rochefort en janvier
- Sortie au musée d'Histoire naturelle de La Rochelle
- Sortie à la patinoire de Rochefort en décembre

CE2 :

- Espace nature sur le thème des déchets
- Théâtre de la coupe d'or : en décembre
- Théâtre de la coupe d'or : concert classique adapté aux enfants
- Sortie à la patinoire de Rochefort en décembre
- Intervention du DUMISTE (musicien intervenant financé par la CARO « chorale et percussion »)
- Séances de ping-pong une fois par semaine en janvier/Février (financement Mairie de Breuil Magné)
- Espace nature : La biodiversité des marais avec une sortie sur des marais du département
- Animation littéraire sur le thème de « la plage » avec une rencontre avec un auteur

CM1 :

- Activité voile : 8 séances en septembre suivies d'une course à la voile
- Rencontre avec un skipper de la « Mini-Transat » à La Rochelle
- Inscription à la course virtuelle (« Mini-Transat »)
- Sortie à la patinoire de Rochefort en décembre
- Projet sur le Moyen âge et la Renaissance du 24 au 26 janvier (visite des châteaux de la Loire)
- Escrime avec un intervenant (premier trimestre)
- Piscine une fois par semaine (second trimestre)

CM1 et CM2 :

- Projet commun aux deux classes : « Le roman de Renart », animation dans les classes, spectacle pour les enfants, spectacle ouvert au public
- Bulles en cavale

CM2 :

- Sortie au Théâtre de la Coupe d'or fin décembre
- Sortie à la patinoire de Rochefort en décembre
- Intervention à l'Espace nature de Rochefort : Système solaire
- Intervention en classe sur le tabagisme et ses effets néfastes
- Animation menée par l'équipe R'bus : les transports en commun, prendre le bus de ville pour aller au collège
- Visite du collège Grimaux en juin
- Sortie de fin d'année à Marennnes (acrobranche)

d) *Conseil d'élèves* :

Les élections par classe ont eu lieu le 13 octobre dernier.

Les élèves réfléchissent actuellement à l'achat de nouveaux jeux de cour et à leur mise en place.

e) *Spectacle de Noël* : diffusion de films adaptés à chaque cycle

f) *Divers* : Remerciements à Madame Amblard qui couvre tous les livres de la BCD.,  
remerciements à la mairie pour les nombreux travaux effectués

**La séance est levée à 20h30 heures**

**La Secrétaire de séance, LE GALL Katell**

**Le Président, Patrick PERNIN**